

Jean-Marie Le Gall, Maître de conférences, Université Paris I
Auteur d'une thèse sur la vie monastique au temps de la Réforme.

La vie monastique au temps des réformes

Je vais répondre tout de suite à cette question. Je pense que les moines savaient lire le latin. Ils étaient en général *clericus et confirmatus*, donc il n'y a pas de problème : ils savaient lire.

Aujourd'hui, je voudrai vous parler des moines au début du XVI^e siècle, au temps des réformes. Quant on pense « réforme » au XVI^e siècle, c'est pour, en général, faire de ce terme et de ce mouvement le monopole de la réforme protestante. Et si l'on attribue la réforme au protestantisme, c'est souvent parce que l'on considère qu'à l'époque le catholicisme est plongé dans le contraire de la réforme, c'est-à-dire les abus. Ces abus sont l'absentéisme des évêques qui cumulent tellement de bénéfices qu'ils ne sont jamais là où ils devraient être, ce sont des curés ignorants, ce sont les moines salaces qui occupent une grande partie de la littérature des fabliaux jusqu'au *Décameron*¹ ou à l'*Heptameron*² et puis ce sont des moines qui sont aussi éloignés du vœu de pauvreté qu'ils sont morts au monde. Voilà la vulgate historiographique dans laquelle on a été instruit. Vulgate, d'ailleurs, que l'Église a pendant très longtemps admis, parce qu'après tout c'était tellement facile d'expliquer le schisme, la rupture, par les abus des catholiques. Cela justifiait la mise en place d'une contre-réforme et l'idée que, lorsque la contre-réforme aurait fait pleinement sentir ses effets, la réforme protestante n'aurait plus de raison d'être. Or la réalité est tout autre. Comme disait Lucien Fèvre, « *les protestants n'accusent pas les catholiques de mal vivre, ils les accusent de mal croire* ». Prenons le cas de Luther. Il y a un siècle, un dominicain a écrit un très bel ouvrage dans lequel il nous présentait Luther comme un mauvais moine qui, étant incapable d'assumer ses vœux, avait préféré rejeter le froc, se marier et entraîner beaucoup d'autres à sa suite. Or Luther est un bon religieux. Il vient de l'ordre des Augustins, qui plus est des Augustins réformés. Il s'est lui-même rendu à Rome pour plaider la réforme de son couvent et il a trouvé là un général des Augustins, Gilles de Viterbe, grand humaniste et en même temps très grand réformateur de l'ordre des Augustins. Beaucoup de moines, d'ailleurs, qui sont passés à la réforme protestante venaient de couvents qui avaient été, à la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e siècle, travaillés par des réformes monastiques. Donc la réforme protestante n'a pas le monopole de la réforme et l'Église est, dès le milieu du XV^e siècle, engagée dans un mouvement de réforme qui est favorisé par le retour à la paix civile dans le royaume et par le retour de la prospérité économique. Comme on dit à l'époque *Ecclesia semper reformanda*, l'Église doit toujours être en cours de réforme. Ces réformes des moines, quand je dis les moines j'entends les réguliers – à l'époque quand on parle des religieux, quand on parle des moines, des *cuculati*, des *fratri*, on entend tous les réguliers. Et bien dans le royaume de France de la fin du XV^e siècle et du début du XVI^e siècle, tous les Ordres sont touchés par des mouvements de réforme. Certains Ordres religieux, comme les franciscains, sont même travaillés par deux types de réforme. La réforme dite collétane et la réforme de l'Observance.

En quoi consiste l'esprit de ces réformes ? Pour les Ordres mendiants, partisans de la pauvreté la plus stricte, la réforme se manifeste par la fondation de nouveaux couvents. C'est un des paradoxes que de voir que les Observants qui font appel à la pauvreté la plus stricte sont en même temps ceux qui vont réussir à obtenir la fondation, au cours du XV^e siècle, de près de cent couvents dans le réseau conventuel français. Pour les Ordres anciens, qui nous intéressent davantage ici à La Chaise-Dieu, il faut voir qu'ils reviennent de loin parce qu'ils ont été affectés par la crise économique qui s'est installée à partir de la deuxième moitié du XIV^e siècle. En effet, ces moines ont de vastes patrimoines et lorsque les guerres civiles, la peste et la dépopulation s'installent, il est évident que la gestion de ce patrimoine devient un véritable problème. Alors, au milieu du XV^e

¹ Recueil de contes de Boccace (v.1348-1353) qui fixa la prose italienne.

² Recueil de nouvelles (posth. 1559) de Marguerite d'Angoulême.

siècle, la réforme de ces Ordres anciens passe avant tout par la restauration du patrimoine. L'image du bon moine, du bon abbé, est celle du bon gestionnaire. C'est celui qui va se sanctifier par une bonne gestion du temporel. Celui qui va avoir le souci de restaurer les droits qui ont eu tendance à tomber en désuétude. Or, lorsqu'un droit tombe en désuétude ce n'est plus un droit puisque la prescription risque de s'installer. Donc ils engagent des procès, ils confectionnent des terriers... et il faut bien voir que cela favorise la venue de ces grands personnages que l'on appelle les commendataires, à la tête de ces abbayes. Parce que si, dès le XVII^e siècle, l'historiographie monastique va présenter ces commendataires comme étant de véritables prédateurs qui ponctionnent les abbayes, qui commettent de véritables abus de biens monastiques, ces abbés commendataires, au milieu du XV^e siècle, ont parfois été sollicités, élus même, par des communautés, parce qu'ils ont avec eux des équipes qui ont de fortes capacités gestionnaires, qu'ils ont un entregent important qui leur permet de mener à bien les procès, de savoir, dans le maquis de la procédure judiciaire, s'il vaut mieux taper au Parlement ou auprès du Conseil du roi. Donc ces commendataires, ces abbés, qui viennent parfois du siècle, jouent un grand rôle pour restaurer le patrimoine des abbayes. Pour ce qui est des congrégations, parce qu'en général ces abbayes appartiennent à des congrégations plus vastes, ils ont souci de faire en sorte que les prieurs des dépendances qui sont de plus en plus seuls dans leur petit prieuré parce que les effectifs ont considérablement baissés, ils ont à cœur que ces prieurs viennent assister, par exemple, au chapitre général, ils ont à cœur aussi de faire en sorte que des visites soient organisées sur les prieurés indépendants. Et l'on sait que Jacques de Saint-Nectaire, par exemple, a fait faire une visite des prieurés dépendants de La Chaise-Dieu. Alors, dans cet effort de restauration patrimoniale, très souvent les moines ont été sacrifiés au patrimoine. Les effectifs ont tout d'abord été considérablement diminués parce que, face à la chute des revenus il fallait en quelque sorte ne plus avoir de bouches supplémentaires à nourrir. [...]

A quoi bon entretenir de vastes édifices si la communauté humaine qui les habite est en quelque sorte réduite à la portion congrue. De sorte que, sur le plan religieux, le sens de la communauté s'est un peu altéré. On a des formes de vie qui sont parfois plus proches des formes de vie canoniale ; il n'y a plus que des officiers dans ces maisons, ils ont chacun leur maison, gèrent leur bien, vont s'efforcer d'aller dans les fermes pour restaurer ce patrimoine... Tout cela fait que la vie des moines n'a parfois plus grand-chose de très communautaire.

Mais toute cette réforme qui s'est mise en place à partir du milieu du XV^e siècle, a produit ses effets. À la fin du Moyen Âge, on voit que les terroirs de ces différentes abbayes sont à nouveau emblavés, les fermes restaurées, les dîmes rentrent davantage, les revenus des fermes rapportent davantage. Mais les effectifs ont tendance, en général, à stagner, parce que les commendataires, après avoir investi dans la restauration patrimoniale de ces abbayes, veulent maintenant que cela rentre et ne sont pas trop enclins à augmenter les communautés monastiques. Et lorsqu'on se plonge dans les archives du Parlement de Paris, on s'aperçoit qu'à partir des années 1485, de plus en plus de communautés monastiques engagent des procès devant le Parlement à la fois contre les commendataires au moment des élections mais aussi contre la gestion de ces monastères qui ne leur délivrent pas le repas ou les vêtements qu'ils devraient, aux termes du coutumier monastique, leur délivrer. Tout cela fait qu'il y a une espèce de climat de sédition qui flotte dans les abbayes à la fin du XV^e siècle. C'est dans ce contexte de restauration des monastères que, dans ces années-là, notamment aux États-Généraux de 1484-1485, la question de la réforme monastique commence à être évoquée de plus en plus publiquement. C'est-à-dire que ce n'est plus uniquement l'affaire des évêques, des abbés, des chapitres généraux des grandes congrégations, mais les différents Ordres représentés aux États-Généraux n'hésitent pas à se saisir de cette question. Au point que le roi Charles VIII, dès lors qu'il atteint la majorité en 1493, réunit à Tours une commission qui est chargée de faire des propositions pour la réforme de tous les moines du royaume. Toute cette réforme qui se met en place, cet appel à la réforme qui se met en place, va occulter un peu ces efforts de restauration entrepris depuis un demi-siècle et la réforme va devenir l'affaire d'hommes et de femmes ayant de solides appuis, jusqu'à la Cour, qui vont entreprendre la réforme de ces différentes maisons religieuses du royaume. Je voudrai donc, dans cette conférence, vous présenter

tout d'abord ce milieu réformateur puis, dans un second temps, vous présenter quel est l'idéal de vie régulière, monastique qu'il propose et enfin, dans un dernier temps, voir quelles ont été les réactions que ces réformes monastiques ont suscitées aussi bien à l'intérieur des cloîtres qu'à l'extérieur.

I. Le milieu des réformateurs monastiques

Le premier constat que je fais concernant ce milieu des réformateurs monastiques de la fin du XV^e et du début du XVI^e siècle, donc des contemporains de Jacques de Saint-Nectaire, c'est que beaucoup de ceux qui vont s'impliquer dans ces réformes et qui plaident en leur faveur ne viennent pas des cloîtres mais du monde. On assiste, en effet, à la fin du XV^e siècle, à beaucoup de vocations qu'on pourrait appeler aujourd'hui des vocations tardives, et jusque chez les « leaders » de ce milieu réformateur. Jean Rollin, qui va devenir une des grandes figures de ce milieu réformateur, a 54 ans lorsqu'il décide de rejoindre Cluny. Charles Fernand, Guy Joueneau qui vont aller dans l'abbaye de Chezal-Benoît qui va être à l'origine d'une congrégation de réforme bénédictine, sont aussi des gens qui ont un âge avancé. Et si cela est vrai des leaders, cela est vrai aussi de beaucoup de ces moines ou moniales réformés qui très souvent ont été avant soit des étudiants, soit des femmes mariées. De plus, un certain nombre de grandes figures de l'humanisme de l'époque, Pic de la Mirandole en Italie, Thomas More en Angleterre, ont, dans ces années 1490, voulu aussi rentrer l'un chez les dominicains de San Marco à Florence et Thomas More chez les chartreux. Le cardinal Cisneros, principal ministre d'Isabelle de Castille, est lui-même entré dans l'observance franciscaine à l'âge de 48 ans. Il y a des lettrés donc, il y a aussi des princesses comme la femme de Louis XII, Jeanne de France qui, après sa répudiation, fonde un ordre religieux. Mais on pourrait aussi citer Marguerite de Lorraine, Philippa de Guèdre³ qui sont toutes rentrées dans des ordres religieux, les clarisses. Tous ces hommes et ses femmes qui viennent du monde mais qui épousent la vie monastique, se connaissent et s'entraident et ils favorisent la réforme « tous azimuts ». Là où ils peuvent réformer un couvent, même si ce couvent n'est pas de leur famille religieuse, ils agissent, sans tenir compte des particularités de chaque maison, ni même des spécificités de chaque famille religieuse. L'essentiel pour eux, ce n'est pas d'être de La Chaise-Dieu, d'être bénédictin, d'être clunisien, d'être franciscain, c'est avant tout d'être *réformé*, d'être *observant*. L'observance de la religion, c'est-à-dire le fait de respecter les consignes de sa règle, a laissé place à la fin du XV^e siècle à une véritable « religion de l'observance ». Et on a, par exemple, des voyageurs qui, dès qu'ils arrivent dans une ville, font l'inventaire des maisons réformées et des maisons réputées, comme on dit à l'époque, « déformées ». Cet engouement pour le cloître n'est pas seulement le fait de quelques individus. Il y a des vocations non seulement tardives, mais aussi massives. Les couvents de franciscains, et notamment réformés, Collétans ou Observants, se multiplient jusqu'en 1520. Des Ordres nouveaux apparaissent, les Minimes, les Annonciades. Des congrégations réformatrices apparaissent et lorsque l'on prend les effectifs de ces maisons, on s'aperçoit qu'ils sont en général multipliés, entre avant la réforme et après la réforme, par trois, quatre ou cinq. Par exemple, à Fontevraud, je crois qu'on passe d'une vingtaine de moniales à près de 120 rien que dans la maison-mère. C'est vrai que Cîteaux, La Chaise-Dieu restent encore un petit peu en marge de ce mouvement mais, d'après les sources de l'époque, il semblerait que les effectifs de La Chaise-Dieu en cette fin du XV^e siècle aient été maintenus à un niveau relativement élevé.

³ Née à Grave le 9 novembre 1467, morte à Pont-à-Mousson, dans le couvent des Clarisses le 28 février 1547 était fille d'Adolphe d'Egmont, duc de Gueldre et de Catherine de Bourbon. Par sa mère, elle était nièce de Pierre II, sire de Beaujeu, puis duc de Bourbon, marié à la régente Anne de Beaujeu. Toujours par sa mère, elle était cousine germaine de Louise de Savoie, la mère du roi François I^{er}. C'est pour renforcer les liens entre le royaume de France et le duché de Lorraine qu'elle fut choisie comme épouse de René II (1451- † 1508), duc de Lorraine et de Bar. Elle l'épousa à Orléans le 1^{er} septembre 1485. A la mort de René II, elle tenta de prendre la régence, son fils Antoine ayant dix-neuf ans, mais les États de Lorraine jugèrent qu'Antoine était suffisamment grand pour régner. Le 13 juin 1509, elle rachète la seigneurie de Mayenne à sa belle-sœur Marguerite de Vaudémont, duchesse d'Alençon. Elle se retire au couvent des Clarisses à Pont-à-Mousson le 15 décembre 1519, et y resta jusqu'à sa mort.

L'autre originalité de ce milieu réformateur, et c'est sa force, est qu'il rencontre l'appui des rois de France et notamment de Charles VIII, de Louis XII, ainsi que des reines et notamment d'Anne de Bretagne. Jusqu'alors, la monarchie française, accaparée, il est vrai, par les guerres civiles, s'était peu intéressée, dans le vieux domaine capétien, aux réformes monastiques. Et lorsque l'on voit, par exemple, l'observance franciscaine qui est le mouvement de réforme le plus vigoureux au XV^e siècle, on s'aperçoit que ses bastions sont la Bourgogne, la Bretagne, la Provence de René d'Anjou, c'est-à-dire des territoires qui ne sont pas encore directement sous le contrôle du roi de France. Il faut croire que l'annexion, ou l'union, de ces différentes principautés favorise, en quelque sorte, l'épanouissement de la réforme monastique jusque dans le cœur du domaine royal et les rois vont faire ce que faisaient, en leurs temps, les ducs de Bourgogne ou les ducs de Bretagne. Les réformateurs d'ailleurs sont tout à fait favorables à l'intervention du pouvoir royal. Ils font appel à la responsabilité de fondateur, ou d'héritier des fondateurs, qu'est le roi de France, puisque très souvent il est l'héritier des fondations royales. Et puis on fait aussi appel à la figure messianique du souverain, à sa mission réformatrice. Il doit être un nouveau Constantin, un nouveau Charlemagne, et donc s'impliquer dans la vie religieuse de ses sujets. Ils sont des rois de justice qui doivent régner pour la justification de leurs sujets.

Les rois vont être épaulés par les principaux ministres et la figure qu'il faut évoquer ici est celle du cardinal d'Amboise. Le cardinal d'Amboise, légat du pape pour la réforme en France, est aussi le principal ministre de Louis XII. Or, le cardinal d'Amboise n'est pas seul. Il est à la tête d'un vaste lignage dans lequel on compte un évêque d'Albi, puissant, Louis d'Amboise, celui qui fera faire les fresques du Jugement dernier dans la cathédrale d'Albi et qui est aussi un ardent réformateur dans son diocèse. Il est aussi soutenu par Jacques d'Amboise, abbé de Cluny, qui sera ensuite évêque de Clermont-Ferrand et qui a participé à la réforme notamment de l'abbaye de Saint-Alyre de Clermont. Et puis il y a d'autres soutiens en dehors de la famille d'Amboise : l'amiral de Graville et des familles de robe, en général issues du Val de Loire où la monarchie résidait au milieu du XV^e siècle, les Rusé, les Berthelot, les Ponchay, les Brissot. Tout ce milieu politique offre des appuis judiciaires, des appuis juridiques, des appuis même militaires, policiers, pour faire la réforme des couvents. Finalement, les personnages un peu absents de ce milieu réformateur ce sont les villes, les chapitres généraux des Ordres qui sont traditionnellement, pourtant, les structures réformatrices et puis la papauté qui est loin. Alors, comme dit Rabelais, dans tous ces conflits entre les moines, le pape laissait à chacun la liberté – je cite Rabelais – « *de pêter à son aise* ».

Il faut s'interroger sur les causes de cet engouement pour l'idéal régulier et cloîtré à l'heure de la Renaissance. Cela peut paraître paradoxal qu'au moment où certains découvrent le Nouveau Monde d'autres aillent s'enfermer dans des monastères.

Je voudrai ici évoquer trois thèmes, trois « raisons » en quelque sorte qui peuvent expliquer que ces gens soient attirés vers le monachisme, vers le monachisme réformé.

1. Première raison, c'est qu'un certain nombre de ces moines sont des lettrés. Ils ont souvent eu une carrière universitaire, c'est le cas de Jean Rollin, et on peut penser que l'attrait du cloître est en partie lié au malaise universitaire de l'époque face à, notamment, une théologie scolastique qui est quand même accusée de « ratiociner ». Le cloître doit en quelque sorte devenir l'anti-université. Parce que dans l'université c'est le cadre de la *disputatio*, et bien le cloître va proposer, au contraire, la *meditatio*. L'université c'est le commentaire du commentaire, c'est la glose. C'est vrai que le cloître offre par la liturgie, par le retour aux Pères de l'Église, par ce qu'on avait proposé d'appeler, dans les années 50, la « théologie monastique » ce retour à une littérature à la fois plus ancienne, plus proche de l'Église primitive et en même temps probablement plus affective et moins ratiocinante. Donc si vous voulez, l'engouement pour le cloître découle peut-être du malaise à l'intérieur du monde universitaire. Et puis le cloître offre aussi, il ne faut pas l'oublier en ce temps de Renaissance où on redécouvre les Anciens, offre l'*otium*, c'est-à-dire « le loisir lettré », (*otium/negocium*, celui qui n'a pas..., donc le négoce). On a des lettres d'Érasme dans

lesquelles il dit à ses confrères qui parfois sont tentés de quitter le cloître : « mais non, restez. Vous avez la possibilité, là, dans un cadre relativement épargné par les tourments du monde de vous livrer à l'*otium* ». Pour autant il faut bien voir que le cloître ne vise pas à satisfaire l'engouement pour les Belles Lettres. Et, très souvent, dans ces couvents et ces abbayes réformés de la France du début du XV^e siècle, les humanités – ce qu'on appelle les humanités – sont bannies car on considère qu'il faut être chrétien et non pas cicéronien. Les Belles Lettres, le retour à l'antiquité profane, est jugé un peu impie. On a quelque chose un petit peu propre à toutes les réformes monastiques, pensez à Ronçay, à la Trappe au XVII^e siècle, j'ai proposé d'appeler cela « les maladies infantiles des réformes monastiques » car, dans un premier temps, elles procèdent à un rejet des Belles Lettres. Et puis le temps passant, on s'aperçoit que, notamment dans les ordres anciens, l'amour des lettres et l'amour du Christ ont toujours fait bon ménage. Il se trouve que, en France, cette maladie infantile se produit au moment où la Renaissance entre dans le royaume de France alors que, en Italie par exemple, des congrégations comme Sainte-Justine de Padoue ou, en Espagne, la congrégation de Valladolid, qui avaient aussi refusé les Belles Lettres, et de manière plus dure qu'en France en interdisant, par exemple, aux moines de prendre des grades universitaires, ces réformes avaient un siècle d'antécédence. Et à la fin du XV^e siècle en Italie, Sainte-Justine de Padoue est une congrégation bénédictine réformée mais qui attire tous les lettrés de la Péninsule. Donc premier engouement pour le cloître en cette fin du XV^e siècle, la question de la volonté de retrouver une théologie patristique et une vie conforme à l'enseignement des Pères.

2. Deuxième raison. Je dirai que l'engouement pour le cloître et sa réforme procèdent des angoisses eschatologiques latentes de la fin du XV^e siècle. Tout d'abord, pour la société en générale, les moines sont des acteurs essentiels dans l'économie du salut. Ils jouent un rôle de médiation par leurs prières et ils sont des intercesseurs qui sont sensés, par leur vie édifiante, leur sainte vie et leurs macérations participer au salut du monde. Alors si le monde va de mal en pis, comme ne cessent de le répéter un certain nombre d'écrits de la fin du XV^e siècle, c'est en partie parce que les moines sont déformés. Il faut donc réformer les moines pour apaiser le courroux divin. De sorte que le moine déformé devient un petit peu le bouc émissaire des malaises d'une société et le moine réformé, au contraire, un acteur efficace et central dans cette communion des saints. De sorte que, à l'époque, quand on a la possibilité, on préfère quand même être inhumé « *ad santos* », comme on dit, plutôt dans un couvent réformé que dans un couvent déformé. On constate que les maisons réformées attirent les fondations de messes, les fondations de chapelles, etc.... En outre, la vie sous la règle passe pour un état de perfection. Les réformateurs ne cessent de dire qu'on a beaucoup plus de chances de faire son salut si on est un moine ou une moniale que si l'on se marie. Voilà ce que croient beaucoup de ces moines, de ces gens attirés par le cloître. Voilà ce qu'ils prêchent et voilà pourquoi les cloîtres attirent non seulement des laïcs mais qu'on voit même des laïcs revêtir sur leur lit de mort l'habit de franciscain de l'Observance alors qu'ils n'ont jamais été observant franciscain, mais à seule fin, au moment du jugement individuel qui va survenir après leur mort, de bénéficier des mérites qui s'attachent à l'habit et à l'Ordre de saint François. Et c'est quelque chose que l'on voit pratiquer. Par exemple à Florence, je crois que c'est Ange Politien qui rejoindra sa dernière demeure habillé avec l'habit blanc des dominicains de San Marco. Au-delà de cette interrogation sur le salut individuel, mais dont on sait quand même qu'elle est une question centrale à la fin de Moyen Âge – pensez que la réforme luthérienne pose au centre la question du salut et révolutionne cette économie du salut, au-delà de ce jugement individuel, il y a, à l'époque, des craintes plus apocalyptiques, la crainte d'un jugement dernier imminent. Des prophéties circulent qui annoncent cette fin imminente du temps. Et cette angoisse collective est nourrie par des signes : le progrès du Turc qui inquiète beaucoup, les maladies. Bien sûr la peste reflue mais on voit apparaître le typhus et la syphilis. Il y a les comètes, des tremblements de terre. Il y a eu un tremblement

de terre en Auvergne – je crois que c’est en 1489 – et on s’aperçoit dans les chroniques monastiques que la nouvelle circule de couvents en couvents. Et puis le dérèglement des moines eux-mêmes et bientôt le surgissement luthérien attisent en quelque sorte cette angoisse de la fin des temps. Alors tous ces indices sont retranscrits dans les scénarios de la fin des temps qui sont prévus. Et on sait qu’on a à l’époque des éditions de l’Apocalypse, des représentations du Jugement dernier, des danses macabres. Dans mon couvent parisien de Saint-Martin-des-Champs, j’ai trouvé qu’on lisait Savonarole, alors que celui-ci a quand même été condamné et brûlé par la papauté. Et le grand humaniste qu’est Lefèvre d’Étaples qui vit à Saint-Germain-des-Prés au moment de la réforme par Briçonnet, édite quand même des prophéties du XII^e-XIII^e sur les signes annonciateurs de la fin des temps. Il faut bien voir aussi que Joachim de Flore n’est pas oublié, notamment chez les franciscains et que, dans la pensée de Joachim de Flore, cet abbé de Calabre du XII^e siècle, l’histoire de l’humanité se divise en trois temps et le dernier âge – c’est-à-dire celui du retour du Christ – sera celui des moines, le cloître devenant le lieu où doit se réaliser ce millénium. Et je crois que ce schéma n’est pas inconnu d’un certain nombre de ces réformateurs, et notamment, par exemple, du confesseur du roi, Jean de Rély. Donc, il y a des raisons intellectuelles, des raisons qui tiennent au salut, qui expliquent cet engouement pour le cloître et pour la nécessité de réformer le cloître.

3. Enfin, si on veut réformer ces cloîtres c’est parce qu’il y a des abus. Mais vous comprenez, après tout ce que je viens de dire, que l’urgence de la réforme ne s’impose pas parce qu’il y a plus d’abus qu’auparavant mais parce qu’il y a un désir de réforme, un désir de conversion généralisé qui explique que, dans le climat donné de l’époque, ce qui était peut-être jusqu’alors *admis* est désormais jugé comme étant totalement inadmissible. Car s’il y a des abus sans réforme, il n’y a jamais de réforme sans qu’elle désigne ces abus. Dans la logique des réformateurs, puisqu’il n’y a rien de mieux qu’un moine réformé, il n’y a rien de pire aussi qu’un moine déformé. Et il faut être conscient de cette rhétorique qu’ils utilisent. Le moine réformé est le meilleur des chrétiens. Le moine déformé sera le pire des chrétiens. Il ne faut pas être dupe de cette rhétorique quand on veut comprendre le tableau très noir qui est fait à l’époque de ces moines dit « déformés », que l’on accuse d’être désobéissants, violents, de mener une vie trop séculière, d’avoir un habit qui n’est plus conforme aux exigences de la règle, d’avoir un rapport à l’argent qui est trop facile, de passer leur temps finalement à hanter les prétoires ou à sillonner les campagnes et les villes surtout, plutôt que d’être enclos dans leur couvent, de manquer à la chasteté – et très souvent ces réformateurs qui sont des hommes, attribuent le manque à la chasteté aux moniales plutôt qu’au moines – et enfin on dénonce l’ignorance des moines, la curiosité des moniales. Il y a beaucoup de diffamation dans ce portrait qui est, à l’époque, fait des déformés.

Quelles sont les causes que les réformateurs attribuent à ces abus. Pourquoi y a-t-il des abus ?

Tout d’abord ces réformateurs proposent très peu d’interprétations, ou d’analyses, qui mettraient en avant les raisons structurelles expliquant ces abus. Par exemple, ils n’arrêtent pas de dire que ce qui a perverti les moines c’est l’opulence, c’est la richesse. Or, si vous vous souvenez de ce que j’ai dit au début de la conférence et lorsqu’on se plonge dans les comptabilités du XV^e siècle, on s’aperçoit que ce dont ont souffert les moines au XV^e siècle c’est moins de l’opulence de leur patrimoine que de la misère des revenus de cet énorme patrimoine. Donc les réformateurs se soucient assez peu des causes structurelles de ces problèmes. En revanche, ils mettent en avant, pour justifier la réforme, la nécessité de retourner à la règle et de faire le procès de ce que l’on appelle la coutume, de la tradition. La coutume est quelque chose qui mérite quelque éclaircissement. La coutume, pour les moines déformés, c’est tout d’abord les habitudes, les habitudes que l’on a prises dans un couvent et que l’on a du mal à abandonner. La coutume c’est aussi le coutumier local, c’est-à-dire les statuts qui régissent pratiquement, concrètement la vie d’une communauté. Et ces coutumiers

locaux, c'est, par exemple, à Saint-Denis le livret vert, à Saint-Martin-des-Champs le registre Bertrand. À La Chaise-Dieu, c'est un ouvrage qui a été rédigé à la fin du XIV^e siècle et qui est encore recopié en 1502 et qu'on appelle le *domino*. Or, voilà ce que nous dit Dom Gardon qui écrit au début du XVII^e siècle, à propos de ce coutumier local qui est encore en vigueur au XVII^e siècle. Il dit que c'est une pièce importante : « *bien que ce soit une pièce qui fait voir clairement tout plein de fautes qui militent tout à fait contre l'esprit de religion* ». Mais en même temps, ce coutumier, c'est quelque chose qui, jusqu'au XVII^e siècle ici, sera considéré comme ce qui régit la vie entre les moines, les officiers et l'abbé. Et puis relèvent aussi de la coutume les décisions des chapitres généraux. Alors cette législation qui a progressivement adapté la règle aux circonstances, ne cadre pas avec le désir des réformateurs de revenir à la règle. Il faut voir que si les moines ont été si attentifs à la fin du XV^e siècle aux coutumiers c'est qu'ils étaient très souvent un moyen de défendre leurs intérêts, un moyen par exemple de défendre leurs intérêts face aux officiers ou face aux abbés puisque ces coutumiers prescrivent les obligations que chaque officier, que chaque abbé doit à l'égard des moines. Si vous voulez c'est un peu le registre des droits acquis, comme on dirait aujourd'hui, des moines. Et, très souvent, s'ils vont en justice c'est pour que le coutumier soit respecté. Et bien justement, le coutumier voilà ce dont les réformateurs ne veulent plus entendre parler. La coutume, c'est aussi des privilèges, comme par exemple le privilège d'exemption qui fait qu'un certain nombre de monastères sont exempts de la visite de l'évêque du lieu. Or pour les réformateurs, et pas seulement pour les évêques d'ailleurs, ces exemptions sont la cause principale des abus, puisque à partir du moment où il n'y a pas de visites régulièrement organisées, on peut considérer que les moines, ou les moniales, se laissent aller. De sorte que l'exemption devient, en soi, un abus. Et on sait qu'un certain nombre d'abbés, par exemple Jacques de Saint-Nectaire, a eu à lutter contre Jacques d'Amboise, évêque de Clermont-Ferrand mais aussi abbé réformateur de Cluny, qui voulait absolument rogner le droit d'exemption des prieurés dépendants de La Chaise-Dieu. Voilà en quelque sorte le milieu réformé et les raisons qui le conduisent à s'intéresser au cloître en cette fin du XV^e siècle-début du XVI^e siècle et le portrait qu'ils font des mauvais moines et des causes de ces abus ambiants.

II. Comment vivent ces moines réformés ?

La règle et les vœux

La vie monastique réformée est fondée sur le respect absolu de la règle et des vœux. Et cela dans tous les Ordres. Puisqu'on est ici à La Chaise-Dieu, je m'intéresserai plus particulièrement à la règle de saint Benoît. La règle de saint Benoît dont certains réformateurs nous disent que lorsqu'ils arrivent dans un couvent ils ne la trouvent pas, ou alors qu'ils finissent par en trouver un exemplaire dans la salle capitulaire mais qui est couvert de poussière ce qui montre qu'on ne la lit pas souvent et notamment pas en chapitre, cette règle de saint Benoît va faire l'objet de très nombreuses réimpressions au XVI^e siècle. Elle va être traduite en français par un de ces moines réformateurs qui est Guy Joueneau, de l'abbaye de Chezal-Benoît, et elle va être largement diffusée. On sait à travers les comptabilités que les abbayes réformées en font des achats massifs. On sait, à travers les visites, que les moines en possèdent dans leur cellule. Du reste, ces règles font l'objet d'une édition en petit format, donc un format maniable, que le moine peut porter sur lui. La plupart du temps, les éditions de la règle de saint Benoît, notamment celles qui sont destinées aux hommes, ne sont pas, en France, accompagnées des Constitutions des congrégations bénédictines. Alors que, en Italie par exemple, la règle de saint Benoît va être rééditée mais avec les Constitutions de Sainte-Justine de Padoue. En France, la règle de saint Benoît est imprimée mais sans les Constitutions de Cluny, de Chezal-Benoît ou des autres congrégations. Il n'y a que pour les femmes où il arrive que l'on édite aussi la Constitution de certaines maisons, considérant que, pour les femmes, il faut toujours plus de règles que pour les hommes. La règle fait ensuite l'objet d'un véritable discours, je dirai apologétique, dans lequel on dit que les principes de la règle s'enracinent dans l'Ancien et le Nouveau Testament, dans laquelle on dit que le monachisme est préfiguré dans l'Ancien Testament et constitutif du milieu évangélique et apostolique. De sorte que le monachisme est présent, pour les

moines de l'époque, dès l'Église primitive, la communauté que le Christ formait avec ses apôtres étant parfois carrément assimilée à une communauté monastique. A ce prestige de la règle s'ajoute le fait que l'histoire a, en quelque sorte, canonisé ces règles et on édite à l'époque des catalogues avec les saints moines, les saints abbés, les saints évêques, les saints papes même, sortis de telle ou telle maison, de tel ou tel ordre, pour montrer que suivre la règle conduit à la sainteté, à la perfection. La règle est donc un des horizons de ces moines.

Les obligations sont données par les vœux. Et les réformateurs insistent beaucoup sur le respect de ces vœux.

Le premier de ces vœux est l'obéissance : obéissance à la règle, obéissance au supérieur. Première question : comment faire lorsque le supérieur ne respecte pas la règle ? C'est quelque chose dont on débat largement à l'époque. La réponse est à peu près unanime : il faut obéir à son supérieur, même s'il est un mauvais supérieur qui n'agit pas conformément à la règle. Les seuls à avoir éventuellement autorisé la désobéissance au nom de l'intérêt supérieur de la règle sont les Observants franciscains et les Minimes, où il est prévu dans la règle que l'on peut désobéir à quelqu'un, à un supérieur, qui contrevient à la règle.

Autre vœu important, la pauvreté. Entendons-nous bien : la pauvreté individuelle du moine. Et on va modifier les règles de gestion tout d'abord pour restreindre la circulation de l'argent à l'intérieur des communautés, considérant que l'argent contamine, pollue. On va donc limiter le nombre de moines chargés de gérer l'argent en centralisant les recettes et les dépenses dans les mains de quelques moines que l'on va régulièrement renouveler afin d'éviter que certains, à force de gérer de l'argent, ne prennent pas de mauvaises habitudes. On procède à l'examen périodique des cellules, bref on essaye de persuader les moines que s'ils disposent de choses ils n'en sont jamais que les usufruitiers et non pas les propriétaires. En même temps, cette pauvreté individuelle doit être vécue dans l'aisance, voire l'opulence collective. Les Ordres mendiants, par exemple, n'ont pas – il y a eu quelques tentatives mais cela a très vite échoué – n'ont pas cherché à restituer les rentes qu'ils avaient pu accumuler au fil du XV^e siècle pour retrouver la pauvreté collective. Et, à l'époque, dans les maisons des Ordres bénédictins, les réformateurs continuent de réclamer, par des procès, les droits. En plus, ces réformes se produisent à un moment où la conjoncture économique s'emballe. C'est la croissance des prix et on voit que ces moines réformateurs qui ont sans cesse les mots « pauvreté individuelle » dans la bouche, sont de très bon gestionnaires, qu'ils mettent des quantités croissantes de grains en vente sur les marchés des grandes villes et qu'ils n'hésitent pas à spéculer sur les grains. D'autre part, sauf peut-être à La Chaise-Dieu, mais c'est peut-être lié à l'esprit de l'Ordre, on est bien obligé de constater que ces grandes maisons bénédictines, même celles qui sont situées dans les grandes villes, où le problème de la cherté des prix commence à se poser sérieusement à partir des années 1520 – parce que les prix augmentent et la population étant très nombreuse les salaires ont tendance à être à la baisse – et bien les moines sont assez peu charitables parce qu'ils considèrent qu'ils sont les vrais pauvres et que, par conséquent, c'est par la prière qu'ils peuvent secourir le monde plus que par les aumônes et les legs. Au contraire, on voit même, par exemple, un des grands chartreux parisiens des années 1520-1530, Pierre Sutord⁴, écrire un petit livre dans lequel il dit aux gens : il ne faut pas donner aux pauvres, il faut donner aux moines parce que ce sont les vrais pauvres qui pourront finalement secourir le monde. Ce qui conduira les villes à mettre en place, par exemple pour Paris et pour d'autres, une taxation des villes sur les communautés monastiques afin de nourrir ce que l'on va appeler les aumônes générales qui se mettent en place dans ces années-là.

Dernier vœu que je voudrais évoquer – important – est celui de **la clôture**. La clôture des sens évidemment, c'est-à-dire la sobriété, la mortification du corps, la chasteté. La mortification du corps, cela passe par le fait que l'habit doit être relativement modeste, il ne faut pas qu'il y ait de cheminée dans les cellules, dans les dortoirs. À côté de cette clôture des sens, c'est aussi la restriction de la mobilité des moines avec l'idée qu'il ne faut pas que les séculiers entrent trop dans

⁴ Ou P. Cousturier, théologien de la Sorbonne, qui entra à la Chartreuse à un âge mûr. Il s'est opposé à Érasme. Auteur d'un traité de la vie cartusienne.

les monastères et il ne faut pas que les réguliers en sortent beaucoup pour gérer, pour participer à des processions ou à des entrées royales dans les villes. Pour éviter d'avoir à être en contact avec le monde, les moines réformés ont, en général, tendance à expulser de l'enclos les domestiques séculiers et à faire revenir des personnages qui avaient un peu disparu, qu'on appelle les convers, et qui sont en général, par exemple à Paris, des frères un peu plus âgés au moment où ils font profession, qu'ils viennent davantage peut-être de province et surtout qu'ils ne sont pas des lettrés. Et ces convers qui vont être soumis à la règle, ce à quoi n'étaient pas soumis les domestiques qui étaient de simples laïcs, vont constituer à l'intérieur des cloîtres une sorte de domesticité régulière.

Ce souci de la clôture est particulièrement net chez les femmes. Comme dit Marc Venard : « Aux femmes il faut un mari ou un mur » pour souligner à quel point la clôture est quelque chose d'essentiel et même la stricte clôture, c'est-à-dire celle qui interdit de recevoir dans le monastère des étrangers, même certains prélats, et puis, d'autre part, celle qui interdit aux religieuses de sortir. Dans certaines congrégations, chez les Annonciades, cela fait l'objet d'un quatrième vœu. Mais cela ne va pas sans poser quelques problèmes à certaines congrégations féminines, notamment les religieuses hospitalières qui ont tendance, de force, à être transformées en religieuses contemplatives.

L'objectif de cette clôture est de restaurer la vie commune. Et les réformateurs monastiques ont eu à cœur d'accroître les effectifs des communautés, donc de faire en sorte qu'il y ait communauté et ensuite de faire en sorte que les moines mangent ensemble au réfectoire, vivent ensemble au dortoir, même si on construit des cellules. Il faut qu'il y ait une vie commune et que ces moines résident au prieuré. Enfin, on insiste beaucoup sur l'assiduité à l'office, la ponctualité à l'office et une participation qui ne soit pas simplement formelle à la liturgie mais qui soit une participation en esprit. C'est ainsi que l'on considère qu'il faut être davantage soucieux de lire les textes liturgiques que de les mémoriser, parce qu'il y a une attention à la lecture alors qu'on n'est pas toujours attentif à ce qu'on a mémorisé. C'est d'autant plus important pour les réformateurs que si, en général, la liturgie fait l'objet d'un apprentissage de mémoire auprès de jeunes novices, dans la mesure où les réformateurs recrutent des gens plus âgés, ils n'ont pas eu le temps de mémoriser dès leur plus jeune âge la liturgie. Cette liturgie fait l'objet aussi de réformes, réformes qui visent deux choses : tout d'abord à une uniformisation de la liturgie à l'intérieur des congrégations. C'est ainsi que, à La Chaise-Dieu, Jacques de Saint-Nectaire fait imprimer à Lyon en 1496 un bréviaire à l'usage de son Ordre et dont il demande qu'il soit diffusé dans tous les prieurés de l'Ordre afin que tous les moines de La Chaise-Dieu aient la même liturgie et que, lorsqu'il y a mobilité à l'intérieur de l'Ordre, la liturgie ne se transforme pas en cacophonie chacun ayant ses usages spécifiques. Même chose à Cluny, il y a même à la fin du XV^e siècle une presse à Cluny dont l'objectif est d'éditer des bréviaires, des missels à l'usage de l'Ordre et que l'on voit ensuite achetés par les différents prieurés de la congrégation clunisienne. Mais la réforme liturgique ne vise pas seulement à une correction de la liturgie, à son uniformisation, elle vise aussi à un certain allègement afin de permettre une méditation personnelle dont le cadre n'est pas seulement la cellule mais aussi le chœur.

Enfin, ces moines sont invités, avant même la réforme protestante, à célébrer, parce qu'ils sont la plupart du temps prêtres, – 80% sont prêtres, sauf les convers –, ils sont invités à célébrer régulièrement la messe. À La Chaise-Dieu, par exemple, d'après les statuts un peu plus tardifs de 1573, il est demandé à chaque prêtre de célébrer une fois par semaine l'office et il est demandé aux non-prêtres une communion par semaine. Il faut savoir qu'à l'époque les laïcs communient en général une fois l'an. Il y a là quelque chose qui est assez intéressant.

III. Les réactions suscitées par ces réformes monastiques au début du XVI^e siècle.

Le premier constat qu'on peut faire c'est que ces réformateurs monastiques ne sont pas très populaires et d'ailleurs très peu d'entre eux ont rejoint le sanctoral, sauf les fondateurs d'Ordre comme Jeanne de France qui a été canonisée ou Marguerite de Lorraine. Mais en général, ces réformateurs ne s'attachent pas une réputation de sainteté. Je verrai deux types de réactions.

Tout d'abord l'opposition des moines déformés.

Les réformateurs se sont en effet opposés vigoureusement, violemment, à ceux qu'ils appellent les « mauvais moines ». Alors ces déformés, je me suis efforcé un peu de les réhabiliter parce que, quand on les écoute, ils refusent d'être qualifiés de déformés. Ils se disent, eux aussi, réformés. Il y a donc un consensus : tout le monde est réformé. Le problème, c'est que personne n'est d'accord sur ce qu'est la réforme monastique. Et les déformés vont souligner que, s'ils sont favorables à la réforme, ils refusent la réforme qu'on leur propose.

Alors pourquoi la refusent-ils ?

- Tout d'abord parce que **les réformateurs sont des hommes violents**. Les réformes monastiques entraînent parfois mort d'homme. Par exemple, à Saint-Germain-des-Prés, il y a quand même les sergents de la ville, trois cents arbalétriers, qui viennent s'en prendre à une communauté de cinquante moines. Si on a recours à de tels moyens de violence, c'est parce que la réforme *in membris* est très violente et qu'on ne cherche pas à convertir les moines. On cherche avant tout à expulser les anciens pour injecter du sang neuf, des moines réformés. Il n'y a pas du tout, comme on verra au XVII^e siècle, la volonté de faire cohabiter dans un même lieu des anciens et des réformés, ce qui sera la technique de l'abbaye de Saint-Maur. Là, on expulse et, ce faisant, on brise des solidarités : solidarité de la communauté qui va être disséminée aux quatre vents et solidarité également de la communauté avec son environnement social. Car les communautés sont inscrites dans des réseaux de clientèle nobiliaires ; il y a des milieux sociaux qui occupent telle ou telle abbaye. Donc tout cela est cassé et les réformateurs introduisent leurs propres moines. Tout cela fait qu'on ne recherche pas le consensus. Donc la violence est une des premières raisons de cette opposition.

- Mais surtout les déformés disent qu'ils ne sont pas contre la réforme mais **contre la manière avec laquelle on procède à ces réformes** et notamment le fait que les réformes méprisent les coutumes. Par exemple, mépris de la règle qui veut que, dans un certain nombre de maisons, la profession soit faite *in loco*, c'est-à-dire qu'on fait profession dans *une* maison. Or très souvent, les réformateurs qui vont agréger des maisons dans de nouvelles congrégations, vont introduire la profession *in ordinis*. De sorte que la stabilité monastique n'est plus la stabilité dans un lieu mais dans une congrégation et l'on introduit donc une rupture du contrat que les moines avaient pu prêter en faisant profession dans tel ou tel lieu. C'est d'ailleurs pour permettre cette mobilité dans l'Ordre que l'on est très soucieux aussi d'uniformiser les habits. Il y a certains monastères de chanoines réguliers qui avaient un habit rouge. On les incorpore dans une congrégation et on leur supprime leur habit parce que, évidemment, on ne peut pas laisser un habit rouge se promener dans une congrégation où la majorité des moines aura un habit blanc. Donc l'uniformisation de l'habit, sur laquelle insistent beaucoup les réformateurs, tient au fait que l'habit est reconnaissant d'une identité régulière, d'une identité sociale même. De la même manière, l'uniformisation de la liturgie est parfois refusée par les moines qui disent que, là aussi, on méprise la coutume du lieu. De même l'imposition de la stricte clôture dans certaines maisons, alors que ce n'était pas la coutume du lieu, est considérée comme une violation de la coutume. Donc seconde raison, après la violence, de l'opposition des moines est le fait qu'ils veulent bien d'une réforme mais pas d'une réforme contre la coutume.

- Ceux qui s'opposent aux réformes témoignent aussi de la **résistance du « gallicanisme capitulaire »** c'est-à-dire l'attachement des chapitres à l'idée que leur supérieur doit être élu. Or, il faut bien voir que ces réformateurs qui ont procédé à tous ces mouvements de réformes, sont parfois eux-mêmes des commendataires, Guillaume Briçonnet, Augustin Grimaldi et, dans une certaine mesure le cardinal de Tournon, abbé de La Chaise-Dieu qui fera la réforme de Port-Dieu, dépendance de La Chaise-Dieu au diocèse de Limoges, était lui-même un très puissant commendataire qui possédait plusieurs dizaines d'abbayes, archevêchés, évêchés, etc. Parce que l'essentiel, pour les réformateurs, est de procéder à la réforme du plus grand nombre, c'est-à-dire des moines, et on peut très bien être un commendataire, n'être pas soi-même un abbé réformé,

n'être pas soi-même moine, et pourtant bien agir en faveur de la réforme des moines. D'autre part, les réformateurs considèrent que la question de savoir si l'élection, ou la nomination, est un mode plus ou moins bon de désignation d'un bon abbé est un faux problème. Parce que l'élection occasionne très souvent des rivalités qui nuisent à la sérénité monastique et que, d'autre part, la nomination peut très bien aboutir à la désignation d'un abbé qui, pour être un commendataire, n'en est pas moins soucieux de la bonne gestion spirituelle de son abbaye. De sorte que les réformateurs n'ont pas un attachement particulier au principe électif. La preuve en est qu'ils le malmènent très souvent en déposant des abbés ou des abbesses qui avaient été élus, en introduisant des nouveaux religieux au moment des réformes pour déposer l'abbé et modifier le corps électoral afin de faire élire un abbé à leur convenance et, enfin, en supprimant très souvent l'élection qui relevait du chapitre local, en le transférant à un chapitre général. Toutes les maisons bénédictines qui vont être incorporées dans la congrégation de Chezal-Benoît ne seront plus maître de désigner leur abbé, c'est désormais le chapitre général qui le désignera. Tout cela, les moines dit « déformés » l'acceptent assez mal parce que les réformateurs agissent à un moment où le pouvoir royal n'a de cesse de multiplier les commendes et, cela va d'ailleurs triompher en 1516 lorsque le roi, par le Concordat de Bologne obtient de nommer les abbés. Les réformateurs disent que le roi de France va désigner les abbés, de bons abbés et, par conséquent, qu'il n'y aura plus de déformations. On sait ce qu'il est advenu. Les moines n'acceptent pas cette ambiguïté des réformateurs sur les élections, ils sont attachés au mode de nomination, ce sera constant durant tout le XVI^e siècle et ils considèrent donc que cette réforme *par* la hiérarchie sans une réforme *de* la hiérarchie est difficilement recevable. Donc les réformateurs ont eu du mal à arriver à leurs fins.

L'anti-monachisme

Et puis je dirai que ce réveil monastique de la fin du XV^e siècle et du début du XVI^e siècle, a aussi réveillé son corollaire, c'est-à-dire l'anti-monachisme virulent d'un Érasme, d'un Rabelais et évidemment aussi d'un Luther ou d'un François Lambert. Cet anti-monachisme est manifesté chez les humanistes, comme Érasme, Rabelais, –je signale qu'Érasme était un ancien chanoine régulier d'une congrégation réformée, la congrégation de Steyn, et que François Rabelais a commencé comme franciscain de l'Observance en Poitou – Sa critique émane d'humanistes chrétiens, d'évangéliques comme Lefèvre d'Étaples qui connaissait très bien le monde des moines réformés aussi puisqu'il avait voulu en être à un moment, sa santé ne le lui avait pas permis, et qu'il était, qu'il vivait à Saint-Germain-des-Prés aux côtés de Guillaume Briçonnet. On trouve aussi ces critiques contre les moines de la part de Réformés, cette fois-ci de protestants, qui savent de quoi ils parlent puisque Luther est un ancien Augustin réformé, que François, Lambert, le Luther français d'Avignon, est un franciscain de l'Observance... Donc tous ces gens qui vont développer un discours contre les moines viennent très souvent de ce milieu réformateur. Et du reste, si vous prenez la congrégation de Chezal-Benoît, pas très loin d'ici, en Berry, dont on a la matricule pour le XVI^e siècle, on s'aperçoit que 10% des moines de cette congrégation qui est apparue au début du XVI^e siècle, 10% des moines – congrégation de bénédictins pourtant – ont apostasié au cours du XVI^e siècle. Chez les dominicains réformés de Tours, 14% des dominicains réformés ont quitté le cloître pour rejoindre le siècle, et probablement la Réforme protestante. De sorte que la réforme catholique n'est pas l'antidote au passage à la Réforme protestante. Et on sait que, par exemple en Allemagne, près d'un tiers des prédicateurs luthériens étaient d'anciens religieux mendiants.

Qu'est-ce qui explique qu'un certain nombre de ces hommes qui étaient très attirés par le monachisme, et notamment le monachisme réformé, ont ensuite basculé dans la Réforme protestante ou dans une critique très sérieuse des moines.

Et bien tout simplement parce qu'ils n'ont pas été rassurés dans leur quête du salut, qu'ils ont cru trouver dans le cloître. L'orthopraxie qui est requise des bons moines n'assure pas le salut. Ces réformes monastiques ont réveillé une conception très médiévale de la vie régulière, très enracinée dans la société d'Ordre avec cette idée que le salut est avant tout l'affaire d'un habit,

d'une règle. Or, au début du XVI^e siècle, cette idée est de moins en moins admise. Elle l'était déjà de moins en moins à la fin du Moyen Âge, mais ce mouvement de réveil a été le réveil d'un idéal du XII^e ou du XIII^e siècle qui n'est plus admis parce qu'on considère de plus en plus que l'on peut faire son salut dans n'importe quel état. Et on va critiquer vigoureusement l'orgueil des moines, la notion d'état de perfection, cette idée que, parce qu'ils sont soumis à une règle ils seraient meilleurs chrétiens que les autres. On va souligner que ces règles ont des origines très humaines et non évangéliques et qu'il est écrit dans l'Évangile qu'il ne faut pas rajouter un iota à ce qui est présent dans l'Écriture. Donc pour ces hommes qui critiquent les moines, l'Évangile doit remplacer la règle, parce que la règle et les vœux ne sont jamais que des créations humaines. Cette critique des moines que suscite paradoxalement ce réveil monastique, est aussi enraciné dans une dénonciation de la religion des œuvres qui valorise le formalisme des pratiques, les rites, les macérations, les jeûnes, la liturgie, le culte des saints qui vénère tellement saint François qu'on en oublie quand même, parfois, que le principal médiateur est le Christ lui-même.

Voilà donc tout cet anti-monachisme que suscite progressivement ce réveil monastique et certains vont progressivement accuser les moines, c'est le cas des luthériens, d'être une secte à l'intérieur du christianisme. Pour les luthériens, sortir du cloître – qui est une apostasie d'habit, en quelque sorte, une apostasie de cléricature –, est véritablement une profession à l'Évangile, une sorte de conversion. De sorte qu'au tout début des années 1520, on constate que le mouvement des réformes s'essouffle en France, que les fondations s'interrompent dans le royaume, elles ne reprendront que plus tard lorsque que la contre-réforme catholique fera sentir ses effets, que les vocations chutent : quand on prend les abbayes réformées on voit très bien qu'après 1520 ce n'est plus dix novices par an mais on n'en a plus que deux. Et je prendrai, pour conclure, ce qu'écrit Louise de Savoie, mère de François I^{er}, dans son journal, à la date de 1522 : « *Mon fils et moi – mon César, c'est-à-dire François I^{er} – Mon fils et moi commençâmes à connaître les hypocrites blancs, noirs, gris, enfumés de toutes couleurs, lesquels Dieu nous veuille préserver.* »